

CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 septembre 2018

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 20 septembre 2018 à Val-d'Or.

Présences : Madame Alexandra BARRETTE-NEVEU
Monsieur Yves BÉDARD
Monsieur Yves DESJARDINS
Madame Monic FERRON
Monsieur Daniel LAMPRON
Monsieur Daniel MARCOTTE
Monsieur David MCLAREN
Madame Lisyane MORIN
Monsieur Claude N. MORIN
Madame Madeleine PAQUIN
Madame Julie-Mélissa PICARD
Monsieur Stéphane TERRAULT
Monsieur Richard VALLÉE

Absences : Madame Diane SIGOUIN
Monsieur Jean-Yves POITRAS

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 15 h 45.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2018-10-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Monic Ferron, l'ordre du jour est adopté après le retrait d'un sujet :

Ouverture de la séance

- CA-2018-10-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2018-10-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 14 juin 2018
- CA-2018-10-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 21 juin 2018
- CA-2018-10-04 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 5 juillet 2018
- CA-2018-10-05 Information du président
 - 5.1 Activités du président
 - 5.2 Correspondance à M. Gaétan Barrette de M. François Gendron
 - 5.3 Rapport annuel 2017-2018 – Comité exécutif du conseil multidisciplinaire
 - 5.4 Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- CA-2018-10-06 Information du président-directeur général
 - 6.1 Activités du président-directeur général

- 6.2 Arrivée de nouveaux médecins
- 6.3 Tournée du PDG auprès de la population et des employés
- CA-2018-10-07 Suivi des comités du conseil d'administration
 - 7.1 Comité de vérification
 - 7.2 Comité de vigilance et de la qualité
 - 7.3 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.3.1 Renouvellement et nominations des membres des comités du conseil d'administration
 - 7.3.2 Politique d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration
 - 7.3.3 Procédure d'accueil, d'orientation et d'intégration du nouveau membre du conseil d'administration
 - 7.3.4 Analyse des avis des comités consultatifs
 - 7.4 Comité de révision
 - 7.5 Comité des immobilisations
 - 7.6 Comité des ressources humaines
- CA-2018-10-08 Ordre du jour de consentement
 - 8.1 Cadre de référence des comités consultatifs
 - 8.2 Nomination du chef de département de santé publique
 - 8.3 Demande d'autorisation d'emprunt
 - 8.4 Régime d'emprunts à long terme
 - 8.5 Annulation d'une carte de crédit
 - 8.6 Démissions et non-renouvellements de statut et privilèges de médecins
 - 8.7 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et Plan de délégation

PÉRIODE DE QUESTIONS

- CA-2018-10-09 Tableau de bord du conseil d'administration
- CA-2018-10-10 État de situation du régime d'examen des plaintes
- CA-2018-10-11 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services
- CA-2018-10-12 État de situation des ressources financières
- CA-2018-10-13 État de situation des ressources humaines
- CA-2018-10-14 Rapport trimestriel sur les plaintes de harcèlement psychologique
- CA-2018-10-15 Suivi des projets d'infrastructure
- CA-2018-10-16 PFT – GMF-U de Val-d'Or
- CA-2018-10-17 Nomination au poste de chef de clinique universitaire de médecine de famille au GMF-U Les Eskers d'Amos
- CA-2018-10-18 Entente de jumelage avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec
- CA-2018-10-19 Affaires diverses
 - 19.1 Sondage d'appréciation de la rencontre
 - 19.2 Nominations des membres des CA au Québec

Lieu et date de la prochaine assemblée

Levée de la séance

Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION

CA-2018-76 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 14 juin 2018

Sur PROPOSITION de Lisiane Morin, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 14 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI :

Service de physiothérapie en pédiatrie à Amos : Les services de main-d'œuvre indépendante ont été retenus à raison de deux jours par semaine. Sur une liste de 35 usagers en attente de service, 20 dossiers sont en cours ou complétés.

Le processus de recrutement de physiothérapeute est en cours et un poste devrait être pourvu d'ici décembre.

CHSLD de Palmarolle : Le 14 septembre dernier, un communiqué a été envoyé à l'ensemble de la population de l'Abitibi-Ouest, aux élus et plus particulièrement aux familles des usagés touchés par la fermeture du CHSLD pour les inviter à une rencontre le 22 novembre prochain. Lors de cette rencontre, les trois scénarios suivants seront expliqués :

1. Démolition et construction d'un nouveau CHSLD sur un terrain qui répond aux normes;
2. Rénovation du CHSLD de Palmarolle;
3. Les résidents demeurent au CHSLD de Macamic et La Sarre, sauf les services de CHSLD courants qui demeurent à Palmarolle, cependant on travaille sur le développement d'un partenariat pour une ressource intermédiaire.

CA-2018-10-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 juin 2018

RÉSOLUTION

CA-2018-77 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 21 juin 2018

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 21 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2018-10-04 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 juillet 2018

RÉSOLUTION

CA-2018-78 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 5 juillet 2018

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 5 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2018-10-05 INFORMATION DU PRÉSIDENT

5.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 2 juin au 7 septembre 2018.

5.2 Correspondance à M. Gaétan Barrette de M. François Gendron

M. Morin fait la lecture d'une correspondance de M. François Gendron adressé à M. Gaétan Barrette concernant la pérennité des soins et des services de santé en Abitibi-Témiscamingue. M. Gendron est reconnaissant au MSSS pour l'allocation budgétaire de 22 millions de dollars octroyée au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue. Cependant l'aide financière n'est pas récurrente et ne permet pas de régler le problème chronique de sous-financement de l'établissement. L'établissement a documenté rigoureusement les raisons du déficit et un des enjeux est la situation géographique de l'Abitibi-Témiscamingue. M. Gendron demande au ministère de considérer cette particularité dans les calculs du financement public.

5.3 Rapport annuel 2017-2018 – Comité exécutif du conseil multidisciplinaire

Dépôt du rapport annuel 2017-2018 du comité exécutif du conseil multidisciplinaire. Celui-ci sera transmis pour analyse au comité de vigilance et de la qualité.

5.4 Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

RÉSOLUTION

CA-2018-79 Absence de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Attendu la prolongation de l'absence de Mme Julie Lahaie, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, prévue jusqu'au 17 octobre 2018;

Attendu que l'ensemble des tâches et responsabilités de la commissaire a été délégué par Mme Lahaie à Mme Dominique Brisson, commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services, qui est investie des mêmes pouvoirs et immunités que la commissaire;

Attendu qu'après analyse de la situation, il a été jugé pertinent d'ajouter une personne à l'équipe de la commissaire en cas de conflit d'intérêt ou de débordement de dossiers;

Attendu la nomination de Mme Sylvie Turgeon le 18 avril 2018 par le conseil d'administration;

Attendu l'avis de non-disponibilité reçu en juillet par Mme Turgeon;

Attendu l'avis favorable de la commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services quant au remplacement de Mme Turgeon par Mme Janick Lacroix et M. Alain Couture;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de maintenir la décision d'ajouter du soutien au Bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services (résolution CGE-2018-03);

Attendu la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique de nommer Mme Lacroix et M. Couture à titre de commissaires adjoints substitués aux plaintes et à la qualité des services (résolution CGE-2018-13).

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

De nommer Mme Janick Lacroix à titre de commissaire adjointe substitut aux plaintes et à la qualité des services et **de nommer** M. Alain Couture, à titre de commissaire adjoint substitut aux plaintes et à la qualité des services à raison de deux jours par semaine et au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2018-10-06 INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1 Activités du président-directeur général

Dépôt des activités du président-directeur général dans la communauté pour la période du 2 juin au 7 septembre 2018.

6.2 Arrivée de nouveaux médecins

L'arrivée du docteur Alain De Ladurantaye, anesthésiste à l'hôpital de Ville-Marie en date du 7 septembre est soulignée ainsi que l'arrivée de deux nouveaux résidents au GMF-U de Val-d'Or, soit docteur Claudy Lemieux et docteur Yvan Kosi.

6.3 Tournée du PDG auprès de la population et des employés

Le président-directeur général informe de sa prochaine tournée auprès de la population et des employés où il souhaite entendre les préoccupations de ceux-ci. Cette tournée se fera en présence de la présidente-directrice générale adjointe et de l'équipe de direction.

CA-2018-10-07 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Comité de vérification

L'établissement enregistre actuellement un déficit de 3 027 000 \$ et se dirige vers un déficit annuel de 23 M\$.

Malgré les efforts déployés, les problématiques de main-d'œuvre indépendante, d'assurance-salaire, de temps supplémentaires et de pénurie demeurent. Une correspondance a donc été adressée au ministre Fontaine dans le but d'obtenir du financement supplémentaire et récurrent.

7.2 Comité de vigilance et de la qualité

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 13 septembre 2018 :

- Rapport de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Suivi de l'état de situation des médecins examinateurs;

- Brochure – droits des usagers;
- Suivi – transport interhospitalier;
- Suivi – résidences privées pour aînés;
- Tableau intégré des plans d’amélioration;
- Rapports sur les contentions, fugues, évasion et encadrement intensif en jeunesse;
À ce sujet, on mentionne que la situation en Abitibi-Témiscamingue est sous contrôle. Un plan d’action régional a été élaboré et l’aspect culturel est travaillé avec les communautés qui ont aussi les mêmes préoccupations.
- Rapports annuels d’activités 2017-2018 (CUCI, CGRQ et CMDP) et présentation des recommandations du CUCI dont recommandation d’acceptation est faite au conseil d’administration;
- Bilan 2^e cycle d’évaluation des visites ministérielles en CHSLD;
- Consultation – Planification stratégique 2020-2025.

7.3 Comité de gouvernance et d’éthique

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 12 septembre 2018 :

- Évaluation de la séance du conseil d’administration du 14 juin dernier;
- Procédure d’accueil, d’orientation et d’intégration des nouveaux membres de conseil d’administration;
- Manuel d’accueil des nouveaux membres du conseil d’administration;
- Politique d’évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d’administration;
- Représentativité des membres du conseil d’administration;
- Comités du conseil d’administration;
- Cadre de référence des comités consultatifs;
- Analyse des avis des comités consultatifs;
- Agrément;
- Commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Consultation du MSSS – Planification stratégique 2020-2025.

7.3.1 Renouvellement et nominations des membres des comités du conseil d’administration

RÉSOLUTION

CA-2018-80 **Renouvellement et nominations des membres des comités du conseil d’administration**

Attendu le règlement de régie interne du conseil d’administration;

Attendu les règlements de régie interne des différents comités du conseil d’administration.

Sur PROPOSITION de Lisiane Morin, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

De nommer les personnes suivantes pour un mandat d’un an :

PORTRAIT DES COMITÉS			
Comité	Membre	Mandat	Composition
Comité de gouvernance et d’éthique	Daniel Marcotte Claude N. Morin Madeleine Paquin Yves Desjardins Julie-Mélissa Picard Alexandra Barrette-Neveu	1 an renouvelable	- Minimum de 5 membres, dont une majorité de membres indépendants - PDG
Comité de vérification	Claude N. Morin Daniel Marcotte	1 an renouvelable	- Minimum de 5 membres, dont une majorité de

PORTRAIT DES COMITÉS			
Comité	Membre	Mandat	Composition
	Madeleine Paquin Daniel Lampron David McLaren		membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant. <ul style="list-style-type: none"> - Au moins un des membres doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. - Les membres ne doivent pas être à l'emploi de l'établissement ou y exercer leur profession.
Comité de vigilance et de la qualité	Yves Desjardins Julie Lahaie Monic Ferron Richard Vallée Catherine Sirois	1 an renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> - 3 personnes choisies par et parmi les administrateurs qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'un des centres exploités par l'établissement, dont l'une d'elles a été désignée par le comité des usagers - PDG - Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
Comité des ressources humaines	Claude N. Morin Yves Desjardins Jean-Yves Poitras Katia Quinchon	1 an	<ul style="list-style-type: none"> - 3 administrateurs qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans une des installations - PDG - Président du CA
Comité des immobilisations	Madeleine Paquin Jean-Yves Poitras Yves Desjardins Stéphane Lachapelle Chantal Brunelle	1 an, renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum de 2 membres, dont un membre indépendant - PDG ou son représentant - Directeur des services techniques et logistique - Directrice des services multidisciplinaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3.2 Politique d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration

RÉSOLUTION

CA-2018-81 Politique d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux, article 181.0.0.1 (RLRQ, chapitre S-4.2) qui détermine les fonctions du comité de gouvernance et d'éthique;

Attendu le Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, article 22 qui détermine les responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique;

Attendu la norme 13 d'Agrément Canada sur la gouvernance qui stipule que le conseil d'administration évalue régulièrement son rendement global et celui de chacun de ses membres;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique (résolution CGE-2018-08).

Sur proposition de Yves Bédard, appuyée par Lisyane Morin

Il est résolu

D'adopter la Politique d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3.3 Procédure d'accueil, d'orientation et d'intégration du nouveau membre de conseil d'administration

RÉSOLUTION

CA-2018-82 Procédure d'accueil, d'orientation et d'intégration du nouveau membre de conseil d'administration

Attendu la volonté du conseil d'administration qu'un processus d'accueil soit mis en place afin de bien accueillir, orienter et intégrer les nouveaux membres;

Attendu la procédure d'accueil, d'orientation et d'intégration des nouveaux membres de conseil d'administration qui a été élaborée précisant les mécanismes en place afin d'accueillir le nouveau membre et lui donner toute l'information nécessaire afin d'accomplir son rôle d'administrateur d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique.

Sur proposition de Richard Vallée, appuyée par Daniel Marcotte

Il est résolu

D'adopter la Procédure d'accueil, d'orientation et d'intégration des nouveaux membres de conseil d'administration dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3.4 Analyse des avis des comités consultatifs

RÉSOLUTION

CA-2018-83 Analyse des avis des comités consultatifs

Attendu le mandat confié aux comités consultatifs par le conseil d'administration afin de produire un avis concernant :

- Les particularités intrinsèques à notre milieu qui doivent être prises en compte par le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses relations avec le milieu et ses

- communications à la population;
- Les mécanismes privilégiés antérieurement dans notre territoire et qui auraient avantage à être plus utilisés par le CISSS pour améliorer ses relations avec le milieu et ses communications à la population.

Attendu les avis reçus des comités consultatifs de Témiscamingue, de la Vallée-de-l'Or et d'Abitibi-Ouest;

Attendu que ces avis ont été acheminés au comité de gouvernance et d'éthique pour analyse et recommandation;

Attendu les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique.

Sur proposition de Daniel Marcotte, appuyée par Daniel Lampron

Il est résolu

De prendre acte publiquement des avis des comités consultatifs suivants :

Avis du comité consultatif du Témiscamingue concernant :

- Les particularités intrinsèques à notre milieu qui doivent être prises en compte par le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses relations avec le milieu et ses communications à la population : Respecte les limites du mandat attribué aux comités consultatifs. Le conseil d'administration prend acte des recommandations qui sont recevables et demandera à l'établissement d'en assurer le suivi.
- Les mécanismes privilégiés antérieurement dans notre territoire et qui auraient avantage à être plus utilisés par le CISSS pour améliorer ses relations avec le milieu et ses communications à la population : Le conseil d'administration prend acte des recommandations. Cependant, suite à l'analyse, le conseil d'administration ne peut y donner suite puisque celles-ci relèvent davantage des processus de gestion du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

Avis du comité consultatif d'Abitibi-Ouest :

- Le conseil d'administration prend acte des recommandations 2, 3, 4, 6 et 7 qui sont recevables et demandera à l'établissement d'en assurer le suivi. Cependant, pour les recommandations 1 et 5, suite à l'analyse, le conseil d'administration ne peut y donner suite puisque celles-ci relèvent davantage des processus de gestion du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

Avis du comité consultatif de la Vallée-de-l'Or :

- Le conseil d'administration prend acte des recommandations qui sont recevables et demandera à l'établissement d'en assurer le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Comité de révision

Le rapport annuel 2017-2018 du comité de révision ainsi que ses règles de fonctionnement seront déposés au prochain conseil d'administration.

7.5 Comité des immobilisations

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 6 septembre 2018 :

- Suivi du tableau de bord des projets sur l'ensemble du territoire;
- Dépôt du PCFI 2019-2020;
- Appel d'offres concernant le Centre de cancérologie;
- Inscription au PQI du projet d'agrandissement de la salle d'urgence d'Amos;
- Début des travaux de la phase 1 à Ville-Marie.

7.6 Comité des ressources humaines

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 14 septembre :

- Révision des outils de suivi des dossiers du comité;
- Transfert progressif des activités de la liste de rappel de Rouyn-Noranda vers Amos;
- Suivi des négociations locales;
- État de la main-d'œuvre versus le départ des étudiants;
- Répartition des PREM;
- Mesure 8 – Plan ministériel en santé mentale;
- Consultation du MSSS – Planification stratégique 2020-2025.

CA-2018-10-08 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

8.1 Cadre de référence des comités consultatifs

RÉSOLUTION

CA-2018-84 Cadre de référence des comités consultatifs

Attendu la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) qui permet la constitution de comités consultatifs chargés de faire des recommandations au conseil d'administration du centre intégré sur les moyens à mettre en place pour préserver le caractère culturel, historique, linguistique ou local de l'établissement;

Attendu les orientations relatives aux comités consultatifs émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

Attendu les dispositions particulières convenues par le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue afin de favoriser le bon fonctionnement de ses comités consultatifs.

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Cadre de référence des comités consultatifs, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Nomination du chef du département de santé publique

RÉSOLUTION

CA-2018-85 Nomination du chef de département de santé publique

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 18 septembre 2018 (résolution no 18-79).

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

De nommer la docteure Omobola Sobanjo à titre de chef de département de santé publique au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Demande d'autorisation d'emprunt

RÉSOLUTION

CA-2018-86 Demande d'autorisation d'emprunt

Attendu que l'autorisation d'emprunt d'un montant maximum de 30 M\$ vient à échéance le 28 octobre 2018;

Attendu que le déficit accumulé du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue au 31 mars 2018 est de 16 000 850 \$;

Attendu que le budget de caisse prévoit un besoin d'emprunt de 50 M\$ d'ici le 29 octobre 2019.

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'autoriser le président-directeur général à demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt n'excédant pas 50 M\$, pour la période du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019, et **de procéder** auprès du ministre des Finances du Québec aux emprunts autorisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Régime d'emprunts à long terme

RÉSOLUTION

CA-2018-87 Régime d'emprunts à long terme

Attendu que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 91 447 308,50 \$;

Attendu que conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu' il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 août 2018;

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après,

effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 91 447 308,50 \$, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) Chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) Le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
 - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le président-directeur général;
La présidente-directrice générale adjointe;
La directrice des ressources financières et approvisionnement
ou
la directrice de santé publique;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Annulation d'une carte de crédit

RÉSOLUTION

CA-2018-88

Annulation d'une carte de crédit

Attendu que le CISSSAT possède une carte de crédit Visa Desjardins, numéro de compte 4530 9202 4758 7009 au nom du Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos et veut faire annuler cette carte ;

Attendu que l'institution émettrice de la carte de crédit demande une résolution du conseil d'administration afin de procéder à l'annulation de cette carte de crédit.

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'autoriser l'annulation de la carte de crédit Visa Desjardins au nom du Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos au numéro de compte 4530 9202 4758 7009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Démissions et non-renouvellements de statuts et privilèges de médecins

RÉSOLUTION

CA-2018-89 Démissions et non-renouvellements de statuts et privilèges de médecins

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission des personnes suivantes :

Médecins			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet de la démission
AM	Hématologie-oncologie et laboratoire	Plouffe, Daniel (1-14082)	6 août 2018
VD	Pédiatrie	Woods, Sandra Gabrielle (1-83561)	1 juillet 2018 (retraite)
VD	Médecine nucléaire	Laufer, Jérôme (1-86551)	1 août 2018
VD	Médecine de famille	Banici, Laura (1-17525)	31 juillet 2018
AM	Anesthésiologie	Martin, Daniel (1-98370)	30 octobre 2018
AM	Anesthésiologie	Picard, Jacques (1-90172)	21 septembre 2018

D'accepter le non-renouvellement des statuts et privilèges suivants :

Médecins			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet du non- renouvellement
VD	Cardiologie	Lalonde, Guy (1-78054)	10 mai 2018
RN	Médecine de famille	Vaillancourt, François (1-80588)	10 mai 2018
VD	Immunologie clinique et allergie pédiatrique	Lajtenyi, Christine (1-70364)	10 mai 2018
AM	Anesthésiologie	Girard, Marie-Andrée (1-09406)	10 mai 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et Plan de délégation

RÉSOLUTION

CA-2018-90 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et Plan de délégation

Attendu la nécessité d'acheminer tout au long de l'année et dans les délais requis par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) les demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit adopter le Plan de délégation de signature des demandes de paiement de son organisation;

Attendu que le conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue doit nommer des signataires pour attester l'exactitude des demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes exerçant dans son organisation;

Attendu que la RAMQ doit être avisée de toutes modifications en lien avec les signataires autorisés par le conseil d'administration;

Attendu que le Plan de délégation de signature des demandes de paiement doit être révisé tous les trois ans.

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

Il est proposé **d'adopter** le Plan de délégation de signature des demandes de paiement tel que demandé par la RAMQ, **d'ajouter** toutes les installations à Gérard-D Boulanger, directeur adjoint aux affaires médicales à la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire et ce, dans le cadre de la liste déjà existante pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et de **retirer** les personnes suivantes de la liste des signataires autorisées du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

Cossette, Suzanne	Gagnon, Murielle	Mélançon, Marjolaine	Richard, Cynthia
Roy, Johanne	Roy, Valérie	Hardy, Marie	Théberge, Josée
Bélanger, Joann	Boyer, Liette	Brière-Vachon, Karine	Gauthier, Chantal
Théberge, Sylvie	Théberge, Louise	Beaudoin, Valérie	Dufresne, Nicole
Gaudet, Carole	Bédard, Sylvain	Desjardins, Nicole	Legault, Jean-Philippe

Mercier, Louise	Lortie, Lyne	Lafontaine, Louise	Lahaie, Carole
Boisvert, Daniel	Guay, Pierre-Michel	Letendre, Jocelyn	Sanscartier, Diane
Quirion, Nathalie	Vézina, Luc	Sanesac, Claude	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune intervention.

CA-2018-10-09 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Annie Carrier dépose les données du dernier tableau de bord. On soulève une problématique au niveau de la transmission des données qui occasionne des variantes dans les résultats.

On félicite les équipes concernées pour les résultats positifs au niveau de l'IRM.

CA-2018-10-10 ÉTAT DE SITUATION DU RÉGIME D'EXAMEN DES PLAINTES

Mme Dominique Brisson, commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services, présente l'état de situation du régime d'examen des plaintes non médicales reçues au 31 août 2018.

CA-2018-10-11 RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Mme Dominique Brisson, commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services, présente le rapport annuel 2017-2018 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services.

CA-2018-10-12 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Mme Marie-Lyne Blier, directrice des ressources financières et de l'approvisionnement, présente la situation actuelle des finances à la période 5. Le déficit se chiffre à 6,3 M\$ et les prévisions pour la fin de l'année sont de l'ordre de 23 M\$ de déficit. Le taux d'assurance-salaire, la main-d'œuvre indépendante et le temps supplémentaire ont augmenté. Cependant, une baisse est constatée au niveau des heures travaillées comparativement à l'an passé, ce qui démontre que les mesures de redressement fonctionnent.

CA-2018-10-13 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Isabelle Benoit, directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques présente l'état des dossiers des ressources humaines.

Négociations locales : Une entente de principes est conclue avec la FIQ et le SCFP. Des négociations intensives sont en cours avec l'APTS dont 22 matières sur 26 sont conclues. Pour les négociations avec la CSN, 19 matières sont entendues sur 26. Le délai final des négociations est le 30 septembre.

Pour ce qui est de l'état des ressources humaines, des travaux sont en cours afin de faire davantage de prévention en milieu de travail, tant au niveau physique que psychologique afin de diminuer l'assurance-salaire et le taux de CSST.

Les comités de mobilisation sont en place dans chaque MRC et une évaluation est en cours afin de prolonger leur mandat au-delà du mois de novembre.

CA-2018-10-14 RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES PLAINTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Mme Isabelle Benoit présente les résultats entre le 1^{er} avril et le 31 juillet il y a eu deux nouvelles plaintes dont une a été jugée non recevable et l'autre est en évaluation.

Des quatre plaintes reçues le trimestre précédent, deux ont été jugées non recevables et deux non fondées.

Même si les plaintes sont non recevables ou non fondées, l'équipe de climat de travail rencontre les équipes et fait des actions de sensibilisation.

CA-2018-10-15 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

Un suivi est fait des principaux projets d'infrastructure en cours :

- Réfection du pavillon Gagnon – Clair Foyer;
- CHSLD de Macamic;
- Centre de cancérologie à Rouyn-Noranda;
- Salle d'accouchement à Val-d'Or;
- PFT CH de Ville-Marie;
- Centre ambulatoire à Amos;
- PFT de l'UMF de Val-d'Or;
- PFT de l'urgence d'Amos;
- Tep Scan du CH de Val-d'Or;
- IRM du CH de Val-d'Or;
- Réfection du poste central et de triage Amos;
- Pharmacie CH Amos;
- Pédiatrie CH Rouyn-Noranda.

CA-2018-10-16 Plan clinique du projet du nouveau GMF-U de Val-d'Or

Mesdames Caroline Roy, présidente-directrice générale adjointe et Évelyne Grenier-Ouimet, directrice des soins infirmiers, présentent le projet du PFT – GMF-U de Val-d'Or.

RÉSOLUTION

CA-2018-91 Plan clinique du projet du nouveau GMF-U de Val-d'Or

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît le besoin de nouvelles installations physiques respectant les normes de pratiques actuelles pour le GMF-U de Val-d'Or, afin d'assurer une prestation de soins à la fois sécuritaire et de haute qualité;

Attendu que le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) ainsi que le comité consultatif au PDG du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue sont d'accord avec l'objectif d'inscription de 9000 patients pondérés au GMF-U de Val-d'Or suite à la mise à niveau de ses installations physiques;

Attendu que le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) ainsi que le comité consultatif au PDG du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue sont d'accord avec le principe d'une nouvelle construction permanente pour le GMF-U de Val-d'Or, selon des plans respectant la volumétrie et les normes du MSSS actuelles pour ce type de construction.

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'approuver le plan clinique du projet du nouveau GMF-U de Val-d'Or.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2018-10-17 NOMINATION AU POSTE DE CHEF DE CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE DE FAMILLE AU GMF-U LES ESKERS D'AMOS

RÉSOLUTION

CA-2018-92 Nomination au poste de chef de clinique universitaire de médecine de famille au GMF-U Les Eskers d'Amos

Attendu l'avis de nomination du comité de sélection du département de médecine de famille et de médecine d'urgence de l'Université de Montréal.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

De nommer le docteur Stéphane Terrault à titre de chef de clinique universitaire de médecine de famille au GMF-U Les Eskers d'Amos du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2018-10-18 ENTENTE DE JUMELAGE AVEC LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC

Le président-directeur général informe de l'entente de jumelage conclue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec concernant la couverture des services en anesthésie à Ville-Marie.

CA-2018-10-19 AFFAIRES DIVERSES

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 25 octobre 2018 à Rouyn-Noranda.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Lisyane Morin

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 18 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Desjardins,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 25 octobre 2018